



CH-2010 Neuchâtel, OFS, KS

INFO

KS-03-2018

DES REVENUS NON LIÉS AUX CAS

Les revenus non liés aux cas ne sont plus ventilés en traitements «ambulatoires/hospitaliers/de longue durée» à partir des données de 2016.

Informations à l'attention des instances chargées du relevé

Revenus non liés aux cas

Dans l'application KS, les revenus non liés aux cas (66 «Revenus financiers», 68 «Revenus résultant de prestations au personnel et à des tiers», 69 «Contributions et subventions») sont ventilés en traitements «ambulatoires/hospitaliers/de longue durée».

Il n'est souvent pas possible de les attribuer de manière univoque à l'un ou l'autre de ces secteurs. Pour éviter de donner une image biaisée de la situation lors de l'utilisation des données, on a enregistré ces revenus non liés aux cas sous forme agrégée dans la banque de données de la KS à partir des données de 2016 et on a mis ces informations à la disposition des utilisateurs dans les rubriques 66 «Revenus financiers», 68 «Revenus résultant de prestations au personnel et à des tiers» et 69 «Contributions et subventions» sans distinction entre les traitements ambulatoires, hospitaliers et de longue durée.

Nous recommandons aux fournisseurs de données d'attribuer les revenus non liés aux cas à l'un des trois secteurs (traitements ambulatoires, hospitaliers, de longue durée) jusqu'à ce que les adaptations suivantes soient apportées à l'application KS (à partir des données de 2019):

Informations

www.statistique.admin.ch

Santé » Système de santé » Hôpitaux » Enquêtes » Statistique des hôpitaux » Aide aux utilisateurs

Lien Internet direct: [Aide aux utilisateurs](#)

Commande de publications

Office fédéral de la statistique, Expédition

Espace de l'Europe 10, 2010 Neuchâtel

Tél. 058 463 60 60

Fax: 058 463 60 61, E-Mail: order@bfs.admin.ch

Revenus		Total	
(prestations non liées aux cas)			
66	Revenus financiers	X2.02.37. ...	00
68	Revenus résultant de prestations au personnel et à des tiers	X2.02.38. ...	00
69	Contributions et subventions	X2.02.39. ...	00
690	Contributions des Communes	X2.02.40. ...	00
695	Contributions des Cantons	X2.02.41. ...	00
696	Contributions de la Confédération	X2.02.42. ...	00
697	Contributions de corporations, de fondations et de privés	X2.02.43. ...	00
Σ des revenus non liés aux cas (37-43)		B2.02.50	00